

**ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
 D'APPLICATION LAZARE-CARNOT**

Tél. : 01 42 42 83 33

Fax : 01 47 82 19 54

Mél. : 0920245s@ac-versailles.fr

Site : <http://www.ec-carnot-colombes.ac-versailles.fr/>

**Compte rendu
 Séance du 4 novembre 2014**

Étaient présent(e)s

PARENTS ELUS :

CHEVALIER Anne
 BARRE-BETTONI Cléo
 LEFORT-DUBE Annaïg
 BARANGER Florence
 BERTHOD Sabine
 ANDRE-MEUNIER Catherine
 CASANOVA Nathalie
 BERRY Roger
 REBELLAC Ariane
 LEMASSON Karen
 KAMINSKA Elisabeth
 MARIE-CARDINE Cécile
 BOISSEAU Emmanuelle
 PAN CRAZI Marie-Christilla
 GOBEAUX Camille
 CONTE Isabelle
 ROUGAGNOU Sonia

FCPE
 PEEP
 PEEP
 PEEP
 PEEP
 PEEP
 PEEP

ENSEIGNANT(E)S :

GUIRAUDIE Michel
 DUFRENNE Carine
 DOGNON Aurélie
 HUIN Lucie
 WACLAWSKI Pauline
 CATET Agnès
 SALMON Iris
 BEZIER Bruno
 ROUGEOLLE Cédric
 LIBON Teddy
 MARC Serge
 LAADJEL Anissa
 THEVENIAULT Virginie
 MESLI Patricia
 MARIE Christine
 BRODIN Sophie
 PRIETO Cécile
 AKAKPO Florence
 SARAIVA LOPES Mario
 SAVIGNAN Christelle

Directeur
 CPA
 CPB
 CPC
 CPD
 CE1A
 CE1B
 CE1C
 CE2A
 CE2B
 CE2C
 CE2D
 CM1A
 CM1B
 CM1C
 CM2A
 CM2B
 CM2C
 CM2D
 Remplaçante

REPRESENTANT LA MUNICIPALITE :

DELATTRE Amélie

RESPONSABLE ACCUEIL LOISIRS

MEGHERBI Mohamed

DELEGUEE DEPARTEMENTALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MONTETAGAUD Héléne

Étaient excusé(e)s

DELEGUEE DEPARTEMENTALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
 MONTETAGAUD Héléne

PARENTS ELUS
 ROULLEAU Ingrid

PEEP

Ordre du jour

-  **Bilan de la rentrée**
-  **Les projets de classes de découvertes**
-  **Bilan de la coopérative**
-  **Approbation du règlement intérieur**
-  **Questions diverses :**

- La mise en place du conseil école/collège
- Le poste de gardien (« agent logé »)
- L'accès et le stationnement aux abords de l'école



BILAN DE LA RENTREE 2014

Les temps scolaires

La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires se traduit par l'allègement d'une après-midi de classe (le vendredi) au profit d'une matinée (le mercredi). Cette nouvelle organisation vise à favoriser les apprentissages dans de meilleures conditions, le matin, au moment où les enfants ont une plus forte capacité d'attention.

Le bilan de cette nouvelle organisation concernant les apprentissages est prématuré. L'effet « matinée » semble être ressenti plus positivement chez les élèves les plus jeunes. En revanche, la coupure avec un week-end allongé, d'une part, et la concentration excessive des temps d'enseignement en début de semaine, d'autre part, sont ressenties plus négativement.

Pour les enseignants, la coupure du mercredi, en milieu de semaine, offrait plus de temps pour l'organisation de la classe (préparation des séquences, correction...)

Effectifs et équipe pédagogique

Classes	Enseignants	Effectifs	
CPA	Carine Dufrenne	21	
CPB	Aurélié Dognon	20	
CPC	Lucie Huin	21	
CPD	Pauline Waclawski	19	81
CE1A	Agnès Catet	27	
CE1B	Iris Salmon	26	
CE1C	Bruno Bézier	28	81
CE2A	Cédric Rougeolle	25	
CE2B	Teddy Libon	25	
CE2C	Serge Marc	26	
CE2D	Anissa Laadjel	26	102
CM1A	Virginie Théveniault	23	
CM1B	Patricia Mesli	22	
CM1C	Christine Marie	22	67
CM2A	Sophie Brodin	25	
CM2B	Cécile Prieto	25	
CM2C	Florence Akakpo	25	
CM2D	Mario Saraiva Lopes	25	100
Total		431	431

La diminution prévisible des effectifs a été amplifiée en raison d'un nombre de départs en cours de scolarité (essentiellement les déménagements) qui n'a pas été compensé par les nouveaux arrivants.

Cette situation engendre des conséquences positives pour la plupart des classes, mais aussi pour la gestion des temps collectifs scolaires et périscolaires.

L'évolution des effectifs a permis de constituer 4 classes de CP, qui bénéficient de conditions d'enseignement très satisfaisantes compte tenu de l'attention particulière que nécessitent les élèves à l'entrée de l'école élémentaire.

Cinq nouveaux enseignants ont rejoint l'équipe pédagogique :

- Cédric Rougeolle
- Teddy Libon
- Anissa Laadjel
- Mario Saraiva Lopes
- Christelle Savignan (remplaçante)

Les temps périscolaires

Le temps des « activités périscolaires » : les TAP

Le second volet de la réforme des rythmes scolaires conduit à proposer à tous les enfants des activités périscolaires.

Ces activités sont mises en place par la municipalité, en prolongement du service public d'éducation, et visent à favoriser un accès aux pratiques culturelles, artistiques, sportives et aux loisirs éducatifs.

Les TAP sont mises en place sur les nouvelles plages horaires libérées par la nouvelle organisation scolaire. Ces activités périscolaires se déroulent à Colombes le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30. Elles sont ouvertes à tous, mais nécessitent une inscription préalable en mairie au service des inscriptions scolaires.

La gratuité permet un égal accès de tous les enfants.

Les conditions d'organisation

300 enfants, encadrés par 18 animateurs, participent aux activités périscolaires de 13h30 à 16h30.



La séquence est composée d'une activité périscolaire et d'une activité de loisir éducatif, chacune d'une durée approximative d'une heure qui pourrait s'accroître en gagnant progressivement du temps sur les phases de transitions (rassemblements, répartitions, déplacements...).

Les activités périscolaires impliquent des exigences structurées et des enjeux culturels et intellectuels bien identifiés : jardinage, théâtre, anglais, informatique, jeux de stratégie, multisports...

Les activités de loisirs éducatifs « récréatives » mises en œuvre dans les différents ateliers du centre de loisirs, sont plus libres et autonomes : jeux d'adresses, Kapla, bibliothèque, déguisements, coloriage...

Les enfants se portent eux-mêmes candidats sur les activités. Les vœux sont satisfaits en fonction des possibilités. Le changement d'activités chaque trimestre doit permettre de respecter au mieux les vœux des enfants.

Les contraintes organisationnelles pèsent lourdement dans la qualité du dispositif. Malgré les qualités professionnelles de l'équipe d'animation soulignées par le conseil d'école, les temps d'organisation et de transitions incompressibles liés à l'encadrement de 300 enfants génèrent une agitation au détriment de la durée des activités périscolaires ou de la mise en place d'activités plus calmes et moins bruyantes.

Ces effets sont particulièrement ressentis à un moment de la semaine où la fatigue est parfois très présente. A titre de comparaison, l'équipe d'animation encadre, dans les mêmes locaux, les mercredis ou le soir après l'étude dirigée une centaine d'enfants.

Jusqu'aux vacances de la Toussaint, les activités du vendredi après-midi ont pu être organisées dans les locaux du centre de loisirs et les espaces collectifs, notamment extérieurs. Mais, L'évolution météorologique conduira à mettre en place des activités dans les salles de classes.

Madame DELATTRE annonce la mise place début janvier d'une instance de concertation, avec l'ensemble des acteurs concernés, destinée à accompagner et à évaluer la mise en place des TAP à l'échelle de la commune.

A l'image du mercredi, les enfants fréquentant le centre sportif le vendredi sont accompagnés sur le site par les animateurs de l'école et sont repris par les parents à partir de 17h au centre sportif d'Ambroise Paré.

Ces activités « extrascolaires » et n'entrent pas dans le cadre des TAP.

Les autres temps périscolaires

Temps périscolaires	Horaires	Nb d'enfants (Fréquentation moyenne)	Encadrement (Nombre d'animateurs)
Accueil du matin	Du lundi au vendredi de 7h45 à 8h45 Arrivée échelonnée	90	7
Restauration scolaire	Du lundi au vendredi de 12h à 13h30.avec préinscription sur des jours fixes. Mercredi avec fréquentation du centre de loisirs l'après-midi, sauf dérogation	380	12 (dont un animateur en charge d'élèves aux besoins éducatifs particuliers)
Accompagnement scolaire	Lundi, mardi et jeudi de 16h50 à 17h30 : Après un temps de récréation – goûter de 20 minutes. Les enseignants ont en charge les études dirigées avec le renfort d'animateurs	220	10 enseignants 4 animateurs (en renfort sur les études qui accueillent les élèves de CP)
Ateliers du soir	Lundi, mardi et jeudi de 17h30 à 18h30 : Activités culturelles, sportives ou de loisirs choisies en début de trimestre par les enfants	90	6 (dont un animateur « spécialisé » différent chaque soir)
« Coup de pouce » CP	Lundi, mardi et jeudi de 16h50 à 18h : Destiné aux enfants de CP pour un soutien à l'apprentissage de la lecture	9	2 clubs « coup de pouce » encadrés par une enseignante et des animatrices formées pour cette action



Temps extrascolaires

Le mercredi après-midi le centre de loisirs accueille un peu plus de 100 enfants. Malgré la modification des rythmes scolaires, cet effectif a peu évolué par rapport aux années précédentes.

Cette année, le thème du cirque sera à l'honneur.

L'équipe d'animation envisage également de s'associer à certains projets culturels en partenariat avec les enseignants de l'école.

LES PROJETS DE CLASSES DE DECOUVERTES

Pour permettre à chaque élève, ayant effectué sa scolarité à l'école Lazare Carnot, de bénéficier d'un séjour de classes de découvertes, les classes de CM2 ont été constituées en tenant compte de ce critère et un projet pédagogique spécifique a été élaboré par Madame AKAKPO et Madame BRODIN.

Ce projet conduira les élèves de la classe de Madame AKAKPO à participer à une classe de voile avec Madame BRODIN du 1^{er} au 12 juin dans le centre de la ville de Colombes à Sainte-Marie sur mer.

Parallèlement, les élèves de la classe de Madame BRODIN, participeront à un projet théâtre mis en œuvre par Madame AKAKPO.

Deux autres projets impliquant chacun 2 classes de l'école sont en voie de finalisation.

Ces projets « autogérés » sont élaborés directement par les enseignants et financés avec la participation des familles et le soutien de la coopérative de l'école et de la ville de Colombes :

- Les classes de CP de Madame HUIN et de Madame WACLAWSKI, du 30.03 au 3.04, au château de Brannay dans l'Yonne avec pour thème l'étude de l'environnement et l'initiation « poney » avec un centre équestre.
- Les classes de CE1 de Monsieur BEZIER de CM1 de Madame MARIE, du 4 au 10.05, à Desvres à proximité de Boulogne sur Mer avec pour thème l'étude du milieu marin et l'exploitation de la ferme pédagogique présente sur le site.

Comme les années précédentes, l'organisation de l'évènement festif « Carnot de Nuit » au mois de janvier est envisagé pour contribuer à soutenir ces projets pédagogiques.

LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

Il précise les modalités de fonctionnement de l'école dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires organisant au niveau national l'enseignement élémentaire.

Le règlement intérieur de l'école précise les conditions dans lesquelles est assuré le respect des droits et des obligations de chacun des membres de la communauté éducative. Il s'inscrit dans le cadre des orientations du règlement départemental en précisant les modalités d'application liées aux spécificités et à la réalité de l'école.

Le règlement intérieur pour l'année scolaire 2014/15 intègre les nouveaux horaires. Il sera prochainement remis aux familles dans les jours suivant le conseil d'école.

Des règlements intérieurs spécifiques aux différentes activités périscolaires: restauration scolaire, accueil de loisirs, accompagnement scolaire et accueil du soir sont disponibles au centre de loisirs et sur le site de la ville à la rubrique « [Eveil et éducation](#) ».



LE BILAN FINANCIER DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Solde au 31/08/2013	9 202 €
Recettes de l'année 2013/2014	
Dons des familles	12 951 €
Soirée Carnot de nuit au profit des classes autogérées	3 654 €
Photos de classes et photos individuelles	3 624 €
Fête école juin 2014	1 368 €
Concours Récréa'Caf 92 : "Notre livre de A à Z" (CM2C)	1 500 €
Concours Récréa'Caf 92 : Projet "vélocité" (Séances vélo classes de CP)	1 264 €
"Pot d'accueil" remise livrets + Braderie (parents d'élèves)	370 €
Total	24 731 €
Dépenses de l'année 2013/2014	
Dépenses des coopératives de classes	9 833 €
Projet apprentissage vélo avec "Vélocité" (Classes CP et CE1)	3 110 €
Participation financement classes autogérées (hébergement en attente de facturation)*	2 595 €
Projet roman CM2C "Les contes renversants...": intervention écrivain et édition	1 392 €
Adhésions OCCE	627 €
Spectacle à l'Avant Seine "Hansel et Gretel" (CM2A et CM2C)	245 €
Car pour concours Récréa'Caf	236 €
Cueillette CP "le marché de Caroline" (projet environnement)	202 €
30 BD pour bibliothèque	195 €
80 mini-ballons pour les récréations	185 €
Autres charges : piles, timbres, multiprises, encreur, adhésion comité des fêtes des écoles...	184 €
Cotisations MAIF/OCCE 482 assurances élèves et classes	120 €
Solidarité famille participation classe de découvertes	99 €
Musée Saint Germain (Conférence CE2A et CE2C)	88 €
Sapin Noël	56 €
3 cadres photos pour affiches	33 €
Total	19 200 €
Excédent de l'année 2013/2014 *	5 531 €
Solde en caisse au 31/08/2014	14 733 €

Nota Bene:

- La facturation du séjour de classe de découvertes à Desvres est en attente.* Le montant approximatif de 8 000 € n'apparaît pas sur ce bilan.

- Vente de livres de la "Fête du livre" = 8 139 € → Crédit livres = 2 034 € disponibles à la librairie « le bac à fables » pour la bibliothèque de l'école

Le montant très élevé du solde de la coopérative de l'école en caisse à la rentrée est lié à la facturation encore en attente du séjour des classes de M. Bézier et Mme Danset-Huot en mai 2014.

Il convient donc de déduire approximativement 8 000€ pour établir le budget prévisionnel de l'année scolaire.

Chaque classe dispose de sa propre coopérative alimentée par les dons des familles.

La coopérative collective gérée par 2 mandataires et le conseil des maîtres est alimentée par les actions collectives (photos, fête de l'école, Carnot de nuit...) et une partie des dons (25%).

Son rôle est de soutenir les projets collectifs et les actions inscrites au projet d'école (classes de découvertes par exemple).



La coopérative scolaire est affiliée à l'OCCE (Office Centrale de la Coopération à l'Ecole) qui est une association complémentaire de l'école reconnue d'utilité publique avec pour fondements un projet coopératif d'éducation qui se réfère à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

L'adhésion à l'OCCE permet de recueillir les dons et de bénéficier du soutien de l'association en matière pédagogique, juridique et comptable.

La participation financière des familles à la coopérative - libre et facultative - témoigne d'un soutien à l'école et constitue une aide à la réalisation des projets. Mais, la coopération à l'école et l'implication des familles en faveur de l'école et des projets des classes s'expriment aussi dans la diversité des participations actives aux différentes initiatives (événements festifs, fête de fin d'année), l'accompagnement des classes lors des sorties scolaires (piscine, stade, musée...)

LE CONSEIL ECOLE-COLLEGE

Nouvelle instance mise en place dans le cadre de la loi pour la refondation de l'école qui a pour objectif de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degré.

Ce conseil piloté conjointement par le principal du collège Lakanal et l'inspectrice de l'Education nationale du premier degré se réunira prochainement en présence d'enseignants du collège et des écoles du secteur (Lazare Carnot et Lazare Hoche).

Par une meilleure connaissance des attentes et pratiques pédagogiques des enseignants de l'école et du collège, cette instance doit conduire à harmoniser les enseignements et à éviter les ruptures excessives.

Des commissions issues du conseil école-collège seront chargées de mettre en œuvre des actions destinées à contribuer au suivi pédagogique des élèves, des actions de coopération ou des projets pédagogiques communs.

L'accueil des élèves de CM2 au collège Lakanal au cours d'une demi-journée banalisée en fin d'année scolaire a été particulièrement apprécié par les élèves et les enseignants. En présence d'élèves du collège, les élèves de CM2 ont participé à des cours dans différentes matières avec les professeurs du collège. Cette initiative a permis d'appréhender et de découvrir un aperçu concret du collège.

LE POSTE DE « GARDIEN D'ECOLE »

Suite au départ de la gardienne, bien que l'accueil physique et téléphonique du public soient toujours assurés par des agents d'entretien de l'école, le poste de gardien d'école est vacant.

De par sa connaissance des locaux, de ces aspects techniques, des règles de fonctionnement de l'école, des différents usagers et intervenants, le gardien d'école, reconnu par l'ensemble de la communauté éducative et l'ensemble des services de la commune, est un acteur incontournable pour le bon fonctionnement de l'école.

Cette fonction apparaît d'autant plus indispensable compte tenu de la dimension de l'école Lazare Carnot.

Après une demande d'information du directeur auprès de Madame LEGHMARA restée sans réponse, la situation de ce poste, et l'attribution du logement configuré pour cet emploi, est à éclaircir.

Madame DELATTRE réaffirme le choix de la municipalité de maintenir les emplois de gardiens dans les écoles et précise que sur l'école le logement restera lié au poste de gardien. Dans l'appel à candidature, le logement a cependant été, dans un second temps, détaché du profil de poste pour recentrer les candidatures sur la fonction de gardien. Le recrutement est suspendu provisoirement dans l'attente de la définition de ce profil.

L'ACCES ET LE STATIONNEMENT AUX ABORDS DE L'ECOLE

Les parents d'élèves demandent une tolérance concernant la verbalisation des stationnements aux abords de l'école aux horaires de sortie et d'entrées de l'école.

Le conseil propose également de renforcer les mesures susceptibles de favoriser les autres modes de déplacements :

- Pose de râteliers supplémentaires pour les vélos
- Pose de supports adaptés et sécurisés pour le rangement des trottinettes
- Relancer le dispositif « pédibus » (mode de ramassage scolaire alternatif qui consiste à convoier les enfants à pied, accompagnés par des parents volontaires, sur les trajets domicile-école)